

### Ralentir les écoulements

En dehors de l'espace rivière (lit mineur + lit majeur), les écoulements ont subi des modifications qui contribuent à rendre la formation et la propagation des crues plus rapides.

Du fait de la simplification du parcellaire agricole, de la suppression de surfaces boisées et des obstacles aux écoulements (haies, etc.) ou encore du développement des dispositifs de drainage, les eaux de pluies sont plus vite concentrées et restituées aux cours d'eau, permettant ainsi un meilleur travail des terres cultivées.

Pour réduire, sinon supprimer, ces impacts, quelques leviers d'intervention sont disponibles :

- Développer les aménagements favorables au **ralentissement dynamique**;
- Développer les **espaces tampons**, pouvant freiner les écoulements.

Quand il n'est pas possible de ralentir, voire de stocker temporairement, les eaux de pluie et de ruissellement sur



*Ripisylve absente*

les versants où le lit majeur, il est souhaitable de les freiner avant leur restitution aux cours d'eau.

Dans cette perspective, la **restauration d'une ripisylve** continue et épaisse, **voire d'un boisement alluvial**, est un levier qui permet d'aller plus loin que le seul recours aux bandes enherbées. Les arbres et leurs systèmes racinaires jouent un rôle de filtre naturel efficace.

### Réduire les apports de fines

La forte teneur en matières en suspension (M.E.S. ou fines) est l'un des principaux critères de mauvaise qualité des cours d'eau sur le territoire. Indicatrice d'une **érosion continue des sols** sur le bassin versant, elle va de paire avec la dégradation de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques.

En complément de la restauration de la ripisylve, il est prévu la mise en place de **bassins tampons**, à l'exutoire de certains réseaux de drainage aériens.



*Arrivées de sables*

Cette solution permet de respecter les installations et les pratiques culturelles déjà en place tout en réduisant certains de leurs impacts.

Déjà mises en œuvre sur d'autres bassins versants, elle donne des résultats probants pour une mise en place techniquement maîtrisable.

C'est pourquoi le syndicat souhaite la mettre en place sur **5 sites pilotes** de son territoire, à raison de 3 pour l'année 3 du plan pluriannuel et 2 pour l'année 5.

Ces sites seront choisis en **concertation** avec les propriétaires et sur la base du **volontariat**.

## Plan pluriannuel de gestion (PPG) du SIAB Midour-Douze

### Fiche information n° 6 **Les zones tampons**

#### Aménager des bassins tampons

Implanté préférentiellement peu avant l'exutoire d'un réseau de drainage, un **bassin tampon** a pour vocation de :



**Bassin tampon**

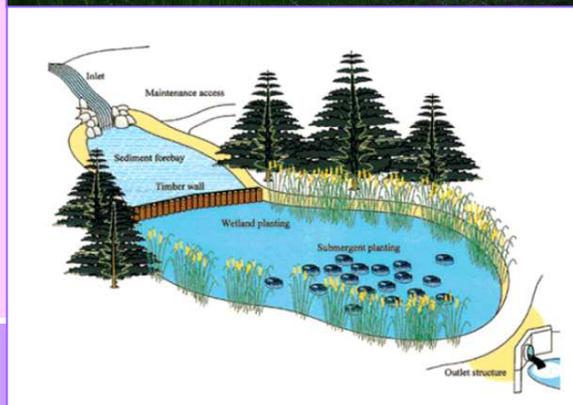
- Ralentir les écoulements;
- Favoriser la décantation des matières en suspension;
- Retarder la restitution des flux au cours d'eau.

Le type et la configuration des aménagements dépendront de la topographie, de la superficie et de la pédologie des sites disponibles.

D'une manière générale, une largeur minimale d'une dizaine de mètres est nécessaire pour assurer une atténuation satisfaisante. Une surface inférieure à 1 % de la surface drainée interceptée est généralement suffisante.

Le syndicat prendra les travaux à sa charge, sans participation du propriétaire.

Une **convention** passée avec chaque propriétaire de parcelle concernée par un bassin tampon établira les modalités de réalisation des travaux et celles de l'entretien nécessaire, ainsi que les droits et devoirs de chaque partie.



#### Aménager et entretenir les fossés

En complément du creusement des zones tampons, l'implantation de **végétaux aquatiques** permettra de renforcer les rôles de ralentissement et de dépollution joués par chaque bassin.



**Fossé végétalisé**

Afin d'améliorer l'efficacité de ces dispositifs, ce type de plantation pourra être étendu à des portions de **fossés** drainants présentant une localisation et des caractéristiques géométriques favorables.

Les sites seront choisis en concertation, afin que les éventuels impacts sur les pratiques culturales soient étudiés, pris en compte et rendus acceptables.

Un **suivi** et une **évaluation** seront menés régulièrement, afin de rendre compte des problèmes rencontrés et de l'efficacité de chaque dispositif.

Conception et réalisation

À consulter, pour aller plus loin ...

- Fiches info n° 3 et 4
- Dossier de déclaration d'intérêt général

